

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

Assemblée de consultation publique du 7 janvier 2008

OBJET : Projet de règlement # 07-067. Modifiant le règlement de zonage # 03-41.

À l'assemblée de consultation publique du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le 7 janvier 2008, à 20 h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Jean Rompré, Carmen Blouin, Lina Labbé, Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Présentation du projet de règlement
3. Période de questions.
4. Levée de l'assemblée.

08-001

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Dominique Labbé et appuyée par Lina Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 2 Présentation du projet de règlement.

La présentation du projet de règlement est faite par monsieur Yoland Dion maire.

Projet de règlement # 07-067. Modifiant le règlement de zonage # 03-41 aux fins de modifier la limite sud entre les zones 12-V et 04-REC.

Article 1 :

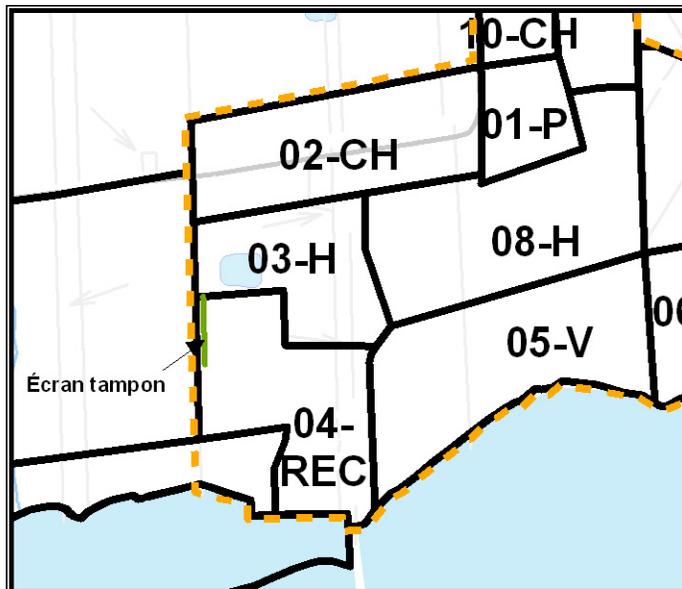
L'annexe B du Règlement de zonage # 03-41 portant l'appellation « Plan de zonage », et ses amendements, est modifiée par l'agrandissement de la zone 04-REC à même une partie de la zone 12-V, dans la partie délimitée approximativement au sud par le Fleuve Saint-Laurent, à l'est par la limite est du lot 197-4-2, à l'ouest par le Fleuve Saint-Laurent et au nord par une ligne parallèle à la limite sud décrite précédemment, située à une distance de 20.50 m de celle-ci, le tout tel qu'il appert au plan de l'annexe I de présent règlement.

Article 2 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Annexe I du projet de règlement # 07-067 :

Avant la modification :



Plan de zonage modifié :



Item 3 Période de question

Le projet concerne les zones 04-REC et 12V, telles qu'illustrées à l'annexe I du projet de règlement.

Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les personnes ont le droit de déposer à la municipalité une demande afin que ce projet soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

7 personnes étaient présentes à la rencontre.

08-002

Item 4 Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par Carmen Blouin il est 20 h 10.